



Note à l'attention des patineurs, patineuses et de leurs représentants légaux et de façon générale à toute personne licenciée du club

Sans distinction d'âge et de section (artistique, loisir, rink-hockey)

Vous pouvez constater la présence d'affichages relatifs au harcèlement et à l'interdictions de fumer ou vapoter dans la salle du séminaire, vestiaires compris.

Stop au harcèlement

L'ensemble des membres du bureau de l'USC ROLLER tient à rappeler que la bienveillance, l'entraide, le respect de l'autre sont, entre autres, des valeurs essentielles que l'on se doit de respecter dès que l'on rentre dans la salle et que l'on enfile les patins.

L'esprit de compétition, l'envie de réussir, le dépassement de soi ne doivent pas justifier des comportements pouvant s'apparenter à du harcèlement sous quelque forme que ce soit.

Nous sommes contraints de rappeler que les moqueries, insultes, humiliations, jeux ou "paris" aussi puérils que bêtes... (liste non exhaustive) s'ils ne devraient se produire nulle part, ont encore moins leur place dans le cadre des activités sportives proposées par le club.

Le club ne saurait tolérer ce genre de comportement.

Aussi, toute personne se prêtant à ce genre de comportement se verra signifier une interdiction de patiner pouvant être provisoire ou définitive sans aucun dédommagement financier.

De plus toute personne ou tout témoin de ce type d'agissements ne doit pas hésiter à en parler à son entraîneur, à son copain-copine, à un membre du bureau afin que la situation soit étudiée et stoppée rapidement.

Nous demandons donc aux responsables légaux d'informer les enfants mineurs de ce texte qui s'applique quel que soit l'enfant, indépendamment de son assiduité, de sa production sportive, de son rôle (capitaine, assistant capitaine pour le rink) ou de toute autre considération.

Rappel interdiction de fumer et vapoter

Concernant le fait de fumer ou vapoter, nous rappelons donc que cela est interdit ne serait-ce que pour le respect et la santé des autres.

Tout manquement à ces interdictions pourra entraîner une suspension provisoire ou un renvoi définitif de l'association, sans aucun remboursement de l'adhésion.

Soyons tous vigilants,

Les membres du bureau de l'USC ROLLER

